

# **ORES Assets**

**Assemblée générale du 29 mai 2019**

**Documentation relative au point**

**Modifications statutaires**

## Modifications statutaires

### **Contexte :**

Suite à « l'affaire Publifin » et aux conclusions de l'enquête parlementaire qui a suivi, deux réformes ont été initiées ;

La première concernant les intercommunales a abouti le 29 mars 2018 par le vote d'un décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales - cette première modification ayant trait au CDLD a été implémentée en termes statutaires et dans le cadre de la gouvernance commune d'ORES lors des assemblées générales du 28 juin 2018 ;

La seconde modifiant les décrets organisant les marchés régionaux de l'Electricité et du Gaz des 12 avril 2001 et 19 décembre 2002 a été votée le 11 mai 2018 ; les GRD ayant jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2019 pour se mettre en conformité avec le nouveau prescrit décretaal.

Bien qu'entraînant peu d'impact sur le fonctionnement et la gouvernance d'ORES Assets et sa filiale - le modèle de Pure player d'ORES se trouvant confirmé - , deux grands points à relever sont (i) la création par ORES Assets d'une filiale appelée à exercer les activités de « contact center » jusqu'ici dévolues à la société N-Allo et (ii) une simplification de libellé de l'objet social qui - sans modifier la nature de l'activité d'ORES Assets et ORES - nécessite formellement un rapport spécifique du Conseil (en annexe) et celui du réviseur.

De plus, dans le cadre des modifications statutaires, il convient de formaliser la caducité des dispositions 16.2 et 30.2 al.3 ainsi que le précise l'AGW du 5 octobre 2018 consacrant le principe - par ailleurs retenu dans le cadre du Règlement d'Ordre Intérieur - de la présence physique des mandataires.

Par ailleurs, remettant l'ouvrage des statuts sur le métier de l'Assemblée, des modifications à portée financière sont également proposées. Elles ont pour finalité de s'adapter aux évolutions du secteur intervenues.

Enfin, un toilettage des dispositions devenues caduques au 1<sup>er</sup> janvier 2019 - fin du régime transitoire décidé par l'Assemblée générale du 28 juin 2018 - quant à la simplification de la détention de parts (suppression de parts R) et de la répartition des dividendes est également repris en termes de propositions de modification aux statuts .

Quelques corrections de ponctuation et de coquilles sont par ailleurs proposées à modification.

Dès lors, les propositions de modifications statutaires en annexe concernent les cinq thématiques suivantes :

1. Application du décret du 11/05/2018 et ajout de la filiale de contact center ;
2. AGW du 5/10/2018 rejetant les dispositions statutaires 16.2 et 30.2 al.3 ;
3. Modifications à portée Finance ;
4. Toilettage des dispositions transitoires relatives aux modifications décidées en juin 2018 - Politique de dividende et suppression des parts R - ;
5. Wording et rectification de coquilles.

Elles sont reprises suivant un code couleur dans le fichier annexé reprenant dans une première colonne le texte actuel des statuts et dans une seconde colonne le libellé des modifications proposées.

**Proposition de décision :**

L'Assemblée générale d'ORES Assets est invitée à approuver les modifications apportées aux articles 1, 3, 6, 7, 8, 10, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 20, 27, 30, 35, 37, 42, 44 et 47 des statuts ainsi qu'aux annexes 1, 2, 3, 6 et 7 desdits statuts telles que libellées dans le tableau joint en annexe.

✂ ✂ ✂ ✂ ✂

Annexes :  
Rapport du Conseil d'administration relatif à la modification de l'objet social  
Rapport du réviseur relatif à la modification de l'objet social  
Fichier des propositions statutaires